



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 mai 2022
(OR. en)

9038/22
ADD 1

SAN 264
SOC 264
MI 384

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 12 mai 2022

Destinataire: Secrétariat général du Conseil

N° doc. Cion: COM(2022) 210 final - ANNEXE

Objet: **ANNEXE du RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT
EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur le fonctionnement de la Directive
2011/24/UE relative à l'application des droits des patients en
matière de soins de santé transfrontaliers**

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 210 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2022) 210 final - ANNEXE



Bruxelles, le 12.5.2022
COM(2022) 210 final

ANNEX

ANNEXE

du

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
sur le fonctionnement de la Directive 2011/24/UE relative à l'application des droits des
patients en matière de soins de santé transfrontaliers**

{SWD(2022) 200 final}

ANNEXE

Mesures de suivi pour renforcer la mise en œuvre de la directive

	Objectifs	Actions	Calendrier indicatif
<i>Amélioration des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers</i>			
1	Réduire et simplifier les procédures administratives afférentes à l'accès aux soins de santé transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser de (nouveaux) dialogues bilatéraux avec les États membres pour examiner la proportionnalité des procédures administratives et les cas où les traitements médicaux nécessitant une autorisation préalable ne garantissent pas la sécurité juridique - Favoriser l'échange de pratiques entre les États membres concernant la rationalisation des procédures d'accès aux soins de santé transfrontaliers par la numérisation - Présenter une proposition de règlement en vue de créer un espace européen des données de santé pour améliorer l'infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne, y compris l'utilisation et l'échange électronique de données de santé, afin de soutenir la continuité des soins pour les patients transfrontaliers. 	2022-2023
2	Réduire le risque financier pour les patients	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'échange entre les États membres de pratiques sur la transparence des prix pour les patients transfrontaliers et sur le niveau estimé de remboursement (dans le but d'étendre le système de notification préalable volontaire appliqué par huit États membres) 	2023
3	Améliorer les informations destinées aux patients, mieux	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création, avec les PCN, d'un atelier sur les connaissances et le renforcement des capacités pour améliorer les informations destinées aux patients 	2022

	faire connaître les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, y compris la reconnaissance des prescriptions	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et suivre la mise en œuvre des principes directeurs concernant la fourniture d'informations sur les soins de santé transfrontaliers et du manuel multilingue destiné aux patients - Encourager tous les PCN à mettre à disposition les informations sur les réseaux européens de référence et garantir l'accessibilité de leurs sites web pour les personnes handicapées - Organiser, à l'échelle de l'Union, un événement de sensibilisation concernant les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, auquel participeraient les États membres, les points de contact nationaux, les organisations de patients, les assurances maladie, les professionnels de la santé, les RER et les parties intéressées régionales dans le domaine des soins de santé transfrontaliers - Poursuivre la coopération avec les États membres pour accroître l'interopérabilité des services de santé électroniques, dont les prescriptions électroniques, en vue d'améliorer la reconnaissance mutuelle des prescriptions 	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>2023</p> <p>En cours</p>
4	Préciser la relation entre la directive et les règlements sur la coordination de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour, avec la commission administrative des États membres, la note d'orientation de 2012 sur la directive et le règlement (CE) n° 883/2004 - Organiser, avec les points de contact nationaux, un atelier sur les orientations mises à jour concernant l'interaction entre la directive et le règlement, auquel participeraient les organisations de patients 	2023-2024
<i>Renforcer la coopération européenne en matière de soins de santé transfrontaliers: garantir la viabilité des réseaux européens de référence</i>			
5	Améliorer l'intégration des RER dans les systèmes de santé nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une nouvelle action conjointe sur l'intégration des RER dans les systèmes nationaux de soins de santé - Soutenir le développement de logiciels libres pour créer une nouvelle version du système de gestion des données cliniques des patients (CPMS), 	2023-2026

		afin d'assurer l'interopérabilité avec les systèmes informatiques nationaux et faciliter leur personnalisation	2022-2023
6	Évaluer le ou les mécanismes potentiels pour le remboursement des prestataires de soins de santé dans le cadre des consultations des groupes d'experts virtuels	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les systèmes pilotes pour le remboursement partiel des frais des groupes du CPMS dans le cadre des subventions aux RER financées par le programme «L'UE pour la santé» - Soutenir le recensement d'autres solutions possibles pour les mécanismes de remboursement à l'échelon national et à celui de l'Union ainsi que l'élaboration des lignes directrices/recommandations correspondantes dans le cadre de l'action conjointe sur l'intégration des RER dans les systèmes nationaux de soins de santé 	2022-2023 2023-2026
7	Améliorer l'infrastructure informatique, notamment pour les consultations des groupes d'experts virtuels des RER	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création d'une nouvelle version du système de gestion des données cliniques des patients (y compris une version mobile) en tenant compte des enseignements tirés des quatre dernières années et du retour d'informations des utilisateurs - Soutenir les RER dans le déploiement de la nouvelle version du système de gestion des données cliniques des patients lorsqu'elle sera disponible - Créer et déployer la nouvelle Académie virtuelle des RER, un nouvel outil informatique destiné à héberger tous les supports de connaissance et de formation créés par les 24 RER et à soutenir leur diffusion 	2022-2023 2023-2024 2022
8	Simplifier la charge administrative liée au financement de l'Union en faveur des RER au titre du programme «L'UE pour la santé»	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier la mosaïque actuelle du soutien financier de l'Union au profit de subventions directes uniques aux RER, sous réserve de la disponibilité du budget adéquat au titre du programme «L'UE pour la santé» - Réaliser une étude sur la faisabilité et le cadre de la simplification financière qui sera introduite dans les subventions directes des RER - Introduire un <i>financement non lié aux coûts ou des options de coûts simplifiés</i> pour les nouvelles subventions directes en faveur des RER, en fonction des résultats de l'étude susmentionnée et sous réserve d'un 	2023 2022 2023

		financement au titre du programme «L'UE pour la santé»	
Renforcer la coopération européenne en matière de soins de santé transfrontaliers: coopération régionale transfrontalière dans le domaine des soins de santé			
9	Renforcer la coopération régionale dans le domaine des soins de santé transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les États membres à utiliser le financement au titre du programme Interreg, l'instrument d'appui technique et le FEDER pour coopérer aux fins de l'élaboration d'approches stratégiques, de la mise en œuvre des réformes et des partenariats de spécialisation intelligente dans les soins de santé transfrontaliers, et pour coordonner ces activités - Soutenir l'échange de meilleures pratiques entre les États membres et la reproduction de celles-ci, avec le financement du programme «L'UE pour la santé» - Promouvoir le recours au projet B-solutions¹, qui fournit une aide technique spécialisée pour surmonter les obstacles frontaliers administratifs et juridiques - Promouvoir et mieux faire connaître les PCN à l'échelon régional en créant des publications sur les sites web des plateformes et projets de soins de santé régionaux transfrontaliers - Encourager les États membres et les parties intéressées régionales à collecter des données pour suivre les flux de patients et mieux comprendre l'importance des soins de santé transfrontaliers dans les régions frontalières 	<p>En cours</p> <p>2023-2024</p> <p>En cours</p> <p>2022</p>
Renforcement du suivi et de l'application des règles			
10	Améliorer la communication des données sur les soins de	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un manuel multilingue portant sur un questionnaire destiné à améliorer la cohérence de la collecte des données dans les États membres en matière de mobilité des patients 	2022

¹ <https://www.b-solutionsproject.com/>

	santé transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des dialogues bilatéraux avec les États membres pour trouver des solutions visant à améliorer l'exhaustivité et la robustesse des données comme l'exige la directive (article 20) 	En cours
11.	Utiliser pleinement le cadre juridique actuel dans le domaine des soins de santé transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des dialogues bilatéraux structurés avec les États membres pour parvenir à la meilleure transposition possible de la directive (voir les mesures sur les procédures administratives disproportionnées) - Prendre des mesures visant à faire appliquer les règles en cas de non-conformité (actuellement, des procédures d'infraction sont en cours contre trois États membres pour des taux de remboursement bas) - Revoir l'applicabilité aux services de télémédecine² de la législation de l'Union existante 	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>2024</p>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52012SC0414>